

Communiqué de presse de l'Association pour la Liberté Académique (Alia)

Le 1^{er} février 2026

Programme PAUSE : La France exclut les lauréats de Gaza

Les lauréat·es gazaoui·es du programme PAUSE doivent pouvoir rejoindre les institutions universitaires et culturelles françaises qui les ont sélectionné·es : elles et ils sont dans des situations d'attente dramatiques, parfois depuis plus d'un an. Alia demande que cessent les discriminations dont elles et ils sont victimes. Les autorités françaises ont l'obligation légale et morale de leur permettre de quitter Gaza, de leur délivrer les visas « passeport talent » prévus par le programme PAUSE et de les accueillir rapidement et dignement en France.

Créé en 2017 et porté par le Collège de France, le programme PAUSE (Programme d'Accueil en Urgence des Scientifiques et artistes en Exil) permet à des universitaires et artistes en danger de poursuivre temporairement leur activité en France, hors de situations de guerre ou de répression. Depuis 2024, PAUSE est officiellement ouvert aux scientifiques et artistes gazaoui·es.

Pourtant, contrairement aux bénéficiaires d'autres nationalités, leur accueil est devenu de plus en plus aléatoire, puis quasiment impossible depuis l'été 2025. Depuis janvier 2026, prétextant des difficultés d'évacuation, le programme n'est plus accessible aux ressortissant·es palestinien·nes de Gaza.

Alia s'élève contre cette discrimination inacceptable. Depuis sa création, PAUSE a accueilli des universitaires et artistes syriens, turcs, iraniens, ukrainiens, russes, yéménites et de bien d'autres nationalités, qui, une fois leur candidature validée, ont obtenu leur titre de séjour « passeport talent » délivré par le ministère de l'Intérieur, pour une résidence en France d'un à deux ans. **À ce jour, quatre-vingt-huit lauréat·es gazaoui·es sont toujours bloqué·es**, certain·es depuis plus d'un an¹, alors même que la situation humanitaire et universitaire à Gaza est catastrophique, marquée par la destruction massive des institutions d'enseignement supérieur et de culture ainsi que des services essentiels.

Les autorités françaises ont justifié ces blocages par la difficulté d'évacuation des lauréat·es et de leurs familles. Comment ne pas voir là un prétexte par lequel elles cherchent à masquer leur refus politique d'accueillir nos collègues universitaires et les artistes palestiniens ? En effet, de nombreux pays européens sont parvenus à évacuer des ressortissants gazaouis. Par ailleurs, certain·es lauréat·es du programme PAUSE ont réussi à s'extraire de Gaza par leurs propres moyens (vers l'Egypte, l'Espagne ou l'Italie), sans pour autant obtenir le visa auquel ils et elles avaient droit en France.

En plus de constituer une faute morale, l'exclusion spécifique des Palestiniennes et Palestiniens de Gaza de l'appel à candidature en cours du programme PAUSE représente une entorse sévère au droit international. D'ordre culturel et politique, une telle discrimination à la solidarité universitaire revient ànier l'universalité du principe de la liberté académique.

¹ 21 lauréat·es de l'année 2024 sont en attente depuis plus d'un an. En 2025, sur les 67 personnes sélectionnées par le comité d'évaluation de PAUSE, seules 12 (célibataires ou mobilité vers la France sans famille) ont été considérées comme lauréates par le comité de direction composé des tutelles du programme (ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de la Culture), mais sont toujours en attente ; les 55 autres, considéré·es comme éligibles et attendu·es par des universités ou des structures culturelles, n'ont pas vu leur validation confirmée.

En cohérence avec sa vocation à défendre cette universalité, Alia demande solennellement aux autorités françaises, et en particulier au ministère de l'Intérieur et au ministère des Affaires étrangères :

- de **délivrer sans délai les documents nécessaires aux lauréat·es gazaoui·es du programme PAUSE** ;
- de **permettre leur accueil effectif dans les institutions françaises** qui les attendent ;
- et de **réintégrer les scientifiques et artistes gazaoui·es dans les futurs appels à candidature** de ce programme.

Association pour la Liberté Académique Alia



✉ contact@liberte-academique.fr

🌐 <https://liberte-academique.fr>

L'Association pour la Liberté Académique Alia a pour but de promouvoir et de défendre la liberté académique.